

DIVORCE
Liste des pièces à fournir

LES PERSONNES :

- Livret de famille
- Questionnaire d'état civil (joint)
- Contrat de mariage (s'il en existe)
- Copie acte changement de régime matrimonial
- Copie acte de donation(s) entre époux
- Coordonnées des avocats
- Si bien recueillie par succession ou donation par un des époux : copie des actes
- Si donations antérieures consenties par un des époux : copie des actes (donation entre vifs, donation-partage)

ACTIF :

- Titre(s) de propriété complet(s)
- Avis de valeur des biens immobiliers (établis par une agence ou un expert)
- Contrat de location
- Relevé de situation des comptes bancaires
- Contrat d'assurance vie
- Carte grise de(s) véhicule(s) + valeur Argus
- *Si un des conjoint est artisan ou commerçant* : extrait d'immatriculation, tous éléments concernant la constitution, la composition, et l'évaluation comptable du fonds
- *Si détention de parts de société* : statuts et évaluation des parts établi par un expert-comptable (éventuellement titre de propriété, et évaluation des biens dont la société est propriétaire, notamment en cas de SCI)

PASSIF :

- Derniers avis d'imposition et échéancier de prélèvements (impôt sur le revenu, taxe foncière, taxe d'habitation ...)
- Prêt en cours : contrat, tableau d'amortissement, ou attestation de remboursement si le prêt est soldé

Pour permettre à l'office d'effectuer rapidement les premières formalités, il y aura lieu de verser, lors de la constitution du dossier, une provision sur frais de 150,00 € par virement ou par chèque.